



Randonneurs Cyclos de l'Anjou

BRM 200 - ANGERS - 18 AVRIL 2020

Extraits du règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux

(règlement complet :

<http://www.audax-club-parisien.com/FR/index.php?showpage=312>)

A) NATURE DU BREVET

Il s'agit d'un brevet Randonneur à allure libre. Cela signifie que chacun roule à sa guise, seul ou en groupe, à la seule condition de passer aux contrôles avant l'heure de fermeture et de boucler les 200 km en moins de 13 h 30 (tout passage après l'heure de fermeture d'un contrôle intermédiaire est éliminatoire même si le concurrent finit dans les temps).

B) CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne appartenant ou non à un club est admise à condition de verser un droit d'engagement de 5 € (pour les licenciés) ou 7 € (pour les non licenciés). Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile.

Les mineurs sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale et un certificat médical d'aptitude datant de moins de 6 mois.

Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et respecter scrupuleusement le Code de la Route. Il doit pourvoir lui-même à ses besoins. De ce fait, les voitures suiveuses sont interdites.

Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime.

Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire (les vélos à assistance électrique (V.A.E.) ne sont donc pas admis). Le port du casque est fortement recommandé.

C) ITINÉRAIRE : à consulter sur le site internet : www.rc-anjou-asso.fr (page BRM RCA 2020)

D) CONTRÔLES

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état (prévoir housse de protection).

À chaque contrôle, bien indiquer l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le cachet d'un commerçant de la localité. Les cartes ne portant pas tous les cachets de contrôle ne seront pas homologuées, de même que les cartes perdues. D'autre part, des contrôles secrets en cours de route sont possibles. Bien vouloir s'y soumettre.

À l'arrivée, remettre votre carte au contrôleur. Bien indiquer si vous désirez la médaille (facultative) (payable obligatoirement à l'arrivée ; dans ce cas, prévoir 5 €). Un spécimen de cette médaille sera visible à l'arrivée.

L'indication de l'heure d'arrivée et du temps mis pour effectuer le brevet sera portée exclusivement par le contrôleur de l'arrivée.

Ce brevet n'étant pas une compétition, il ne comporte pas de classement.

Dans le cadre du brevet, des photos et des vidéos peuvent être prises. Le participant devra signer une autorisation à utiliser éventuellement son image pour la promotion de notre activité.

E) FORMALITÉS DE DEPART

Le départ et l'arrivée se feront au **Vélodrome, Rue Montesquieu** à ANGERS (partie ouest d'Angers).

Les participants devront être présents au plus tard à 7 h 30.

La distribution des cartes de route sera arrêtée impérativement à 7 h 50 (présentation de la licence obligatoire pour les licenciés).

Départ à 8 h précises.